

Département
Du Bas-Rhin

Arrondissement
De Sélestat-Erstein

Nombre de Conseillers

Elus :
11

Conseillers en
fonction :
09

Conseillers présents :
06

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'URBEIS

**Séance
du 09 Mars 2017
(convocation du 02/03/2017)**

L'an Deux Mil Dix-Sept, le 06 février, le Conseil Municipal de la commune d'URBEIS s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **M. Rémy ANTOINE-GRANDJEAN, Maire.**

Etaient présents :

Les Adjoints :

M. Marc NIESS et M. Abel MANGEOLLE

Les Conseillers Municipaux :

MME Michèle SCHWETTERLE, et MM. Hervé ANCEL, Vincent HEBERLE

Absent excusé :

MME Christine BALLAND qui donne procuration à M. Rémy ANTOINE-GRANDJEAN et M. Michaël GRANDJEAN qui donne procuration à M. Abel MANGEOLLE

Absent non excusé :

M. Christophe KENDZIERSKI

Le Conseil Municipal choisit comme secrétaire de séance : **M. Marc NIESS**

Monsieur Rémy ANTOINE-GRANDJEAN, Maire d'Urbeis remercie toutes les personnes présentes, le quorum étant atteint Monsieur le Maire déclare la séance ouverte :

Après approbation du compte rendu du 06/02/2017, Monsieur le Maire décide de passer au point 007/2017 de l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

007 / Commune : vote du C.A. 2016 et du compte de gestion 2016,

008 / Commune : affectation du résultat 2016,

009 / Forêt : vote du C.A. 2016 et du compte de gestion 2016,

010 / Forêt : affectation du résultat 2016,

011 / Investissements 2017,

012 / Indemnités de fonction des Elus,

013 / Achat des Forêts FONCK,

Informations diverses

007/ Commune : vote du C.A. 2016 et du Compte de Gestion 2015

a/ vote du C.A. 2016

<u>COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2016</u>			
- Section de fonctionnement :	Recettes :	340 236.56 €	
	Dépenses :	202 758.20 €	
	Résultat :	137 478.36 €	
- Section d'investissement :	Recettes :	126 245.52 €	
	Dépenses :	163 173.24 €	
	Résultat :	- 36 927.72 €	

Après en avoir délibéré,

le **Conseil Municipal**, hors la présence de Monsieur le Maire, **approuve à l'unanimité**, le Compte Administratif Commune de l'exercice 2016 ainsi présenté.

b/ vote du Compte de Gestion 2016

Le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité**, le Compte de Gestion de la Commune pour l'exercice 2016 dressé par le receveur principal.

008/ Commune : affectation du résultat 2016

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
<u>Résultat de fonctionnement</u>	
A. Résultat de l'exercice	137 478.36
B. Résultat antérieur reporté	101 263.66
C. Part affectée investissement	- 101 263.66
D. Report résultat CCAS	314.18
E. Résultat à affecter	137 792.54

<u>Solde d'exécution de la section d'investissement</u>	
F. Solde d'exécution d'investissement	- 36 927.72
G. Résultat reporté	- 65 331.17
H. Solde d'exécution cumulé d'investissement (R001)	- 102 258.89
1/ Report en dépense d'investissement C/001	102 258.89
2/ Affectation en réserves R 1068 en investissement	102 258.89
3/ Report en recette de fonctionnement C/002	35 533.65

Approuvé à l'unanimité des membres présents

009/ Forêt : vote du C.A. 2016 et du compte de gestion 2016

a/ vote du C.A. 2016

<u>COMPTE ADMINISTRATIF FORET 2016</u>			
- Section de fonctionnement :	Recettes :	107 092.78 €	
	Dépenses :	197 998.86 €	
	Résultat :	- 90 906.08 €	
- Section d'investissement :	Recettes :	7 996.87 €	
	Dépenses :	12 763.54 €	
	Résultat :	- 4 766.67 €	

Après en avoir délibéré,

le **Conseil Municipal**, hors la présence de Monsieur le Maire, **approuve à l'unanimité**, le Compte Administratif Forêt de l'exercice 2016 ainsi présenté.

b/ vote du compte de gestion 2016

Le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité**, le Compte de Gestion de la Forêt pour l'exercice 2016 dressé par le receveur principal.

010/ Forêt : affectation du résultat 2016

Après avoir examiné le compte administratif du budget forêt statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
<u>Résultat de fonctionnement</u>	
A. Résultat de l'exercice	- 90 906.08
B. Résultats antérieurs reportés	175 879.90
C. Part affectée investissement	- 7 996.87
D. Résultat à affecter	76 976.95
<u>Solde d'exécution de la section d'investissement</u>	
E. Solde d'exécution d'investissement	-4 766.67
F. Résultat reporté	- 7 996.87
G. Solde d'exécution cumulé d'investissement (D 001)	- 12 763.54
1/ Report en dépense d'investissement C/001	12 763.54
2/ Affectation en réserves R 1068 en investissement	12 763.54
3/ Report en recette de fonctionnement C/002	64 213.41

Approuvé à l'unanimité des membres présents

011/ Investissements 2017

M. Hervé ANCEL quitte la séance pour raison professionnelle

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de rediscuter des différents projets d'investissements à savoir :

- Voirie communale : bicouche rue du Schnarupt ;
réfection rue des Cruses ;
- Numérisation des actes d'Etat-Civil ;
- Achats de terrains (forêt) ;
- Achat d'une balançoire (aire de jeux) ;
- Garde-corps au niveau du préau de l'école.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, de maintenir les différents projets tels qu'ils ont été annoncés lors du précédent conseil et de rajouter le garde-corps au niveau du préau de l'école.

012/ Indemnités de fonction des Elus

Par délibération du 28 mars 2014, le Conseil Municipal avait fixé les indemnités des élus par référence à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique qui était alors de 1015.

Les indices ayant changé au 1^{er} janvier 2017, puis ultérieurement en 2018, il convient de modifier les termes de cette délibération.

Par conséquent, le Maire propose au Conseil Municipal que les indemnités des élus soient calculées selon l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique en vigueur.

Les % d'attribution restant les mêmes, soit 17% pour le Maire et 6,60% pour les Adjoints au Maire.

**Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité.**

La décision étant prise avec un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2017.

013/ Achat des Forêts FONCK

Monsieur le Maire, informe le conseil municipal que la famille FONCK souhaiterait vendre certaines parcelles situées sur le ban communal, sises en section 28 parcelles 20 et 21 d'une surface totale de 49 ares 75 centiares.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- De faire une proposition à la famille Fonck à hauteur de 20 € l'are
- Charge Monsieur le Maire de contacter la personne chargée de la mise en vente,
- D'inscrire les sommes nécessaires au budget,
- Autorise M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

Informations diverses

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil de l'état d'avancement du schéma directeur d'aménagement numérique. La pose du réseau fibre optique pour la commune d'URBEIS est prévue pour 2018.

**copie conforme
URBEIS, le 09 mars 2017
Le Maire :
Rémy ANTOINE-GRANDJEAN**